

Aéroclub  
 Ailes volantes  
 Athlétisme  
 Badminton  
 Basket  
 BMX  
 Boules  
 Billard  
 Boxe anglaise  
 Canoë-Kayak  
 Club-alpin  
 Cyclisme  
 Cheerleading - A & D'Yss  
 Escrime  
 Football  
 Foot américain "Salers"  
 Gymnastique  
 Handball  
 Judo  
 Karaté  
 Lutte  
 Moto verte  
 Musculation  
 Natation  
 Pétanque  
 Plongée  
 Réseau des Sports de l'Air  
 Rugby  
 Savate - Boxe Française  
 Ski  
 Sport auto  
 Taekwondo  
 Tennis  
 Tennis de Table  
 Tir  
 Tir à l'arc  
 Volley-ball

**UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE**  
**MAISON de l'U.S.I. - 9, rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE**  
 Tél. : 04 73 89 01 18  
 E-mail : [usissoire@orange.fr](mailto:usissoire@orange.fr) — Site : [usissoire.fr](http://usissoire.fr)



Issoire, le 02 décembre 2020

Mesdames, Messieurs Les Présidents,

**La bonne nouvelle du jour** pour ceux qui ne l'aurait pas trouvée : la confirmation que les majeurs ont le droit de pratiquer du sport sans contact en ERP de type PA (uniquement en extérieur). Pour traduire ce charabia, un exemple concret : on peut jouer à la pétanque sur l'extension extérieure du boudodrome non couverte. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.

### Infos liées à la vie de l'USI

- ⇒ Il n'est pas possible d'avoir une salle pour les 2 réunions du comité directeur en décembre. Elles seront donc reportées sur 2 autres dates en janvier que nous vous communiquerons au plus tôt.
- ⇒ Dans l'attente, nous vous transférons les nouveaux statuts validés en bureau et nous vous demandons de nous faire un retour, soit pour validation, soit pour nous faire part de remarques éventuelles.
- ⇒ Concernant la répartition de la subvention municipale, plusieurs pistes ont été évoquées. Voici déjà quelques propositions à étudier :
  - Aide pour le handisport,
  - Aide à la création d'un groupe féminin quand il n'existait pas dans le club,
  - Attribution de points pour la participation au petit journal de l'USI,
  - Attribution de points pour l'obtention de titres nationaux ou internationaux ...

Il a déjà été validé en bureau une diminution de points en cas d'absence à l'assemblée générale et au comité directeur de l'USI, ainsi que le plafonnement des indemnités kilométriques qui devront dans tous les cas être accompagnées des pièces comptables justificatives.

**Toutes les manifestations sont annulées au moins jusqu'au 15 décembre.**

### Infos installations sportives

- ⇒ Toutes les installations sportives couvertes sont interdites d'accès aux clubs au moins jusqu'au 15 décembre. Aucune certitude encore sur l'ouverture pour les mineurs après cette date.

Nous vous remercions d'avance pour vos retours concernant les statuts, et les différentes idées que vous pourrez nous soumettre pour le calcul de la subvention. Nous pourrions ainsi faire une synthèse que nous vous transmettrons avant le comité directeur pour faire une base de travail.

Prenez soin de vous et gardez le moral.

Merci de diffuser largement cette lettre d'information hebdomadaire.

Le responsable de la commission communication,  
Gianni BARBIERI

